



ÉCOLE SAINTE-CATHERINE-DE-SIENNE

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Mardi 15 avril 2025

Résolution 04-2024-2025 Frais de fonctionnement du conseil d'établissement

Attendu que :

1. Le CÉ dispose d'un montant de 400\$ pour son fonctionnement
2. Ce budget n'est pas reconduit à l'année scolaire 2025-2026

Il est proposé de :

D'accepter d'utiliser la somme de 400\$ prévue au budget de fonctionnement pour défrayer les coûts du « vin-fromages » de la rencontre du 27 mai et une partie de l'activité sociale des enseignants pour souligner les départs en fin d'année.

Résultat du vote :



Signature de la Présidence



Signature de la direction